



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2016**

L'an deux mille seize, le 17 février, à 20h30, s'est réuni en séance publique le Conseil municipal de la ville de Fosses, légalement convoqué en date du 10 février, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

Pierre BARROS, Christophe LACOMBE, Blaise ETHODET-NKAKE, Florence LEBER, Leonor SERRE, Jean Marie MAILLE, Jeanick SOLITUDE, Hermenegildo VIERA-LOPEZ, Djamila AMGOUD, Louis ANGOT, Aicha BELOUNIS, Jean Claude DAVID, Cianna DIOCHOT, Paulette DORRIERE, Dominique DUFUMIER, Hubert EMMANUEL EMILE, Nadine GAMBIER, Jacqueline HAESINGER, Michel NUNG, Gildas QUIQUEMPOIS, Natacha SEDDOH

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

Patrick MULLER à Aicha BELOUNIS, Atika AZEDDOU à Blaise ETHODET-NKAKE, Frédéric DESCHAMPS à Jean Claude DAVID, Clément GOUVEIA à Djamila AMGOUD, Bouchra SAADI à Jacqueline HAESINGER, Dominique SABATHIER à Nadine GAMBIER

ABSENTS :

Christophe CAUMARTIN, Marie Christine COUVERCELLE

Jeanick SOLITUDE est élu(e) secrétaire à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil municipal du 20 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire fait lecture des décisions.

Intervention de Pierre BARROS :

L'ordre du jour de ce conseil est amputé d'un point qui concernait l'élection des conseillers communautaires pour siéger au conseil de l'agglomération Roissy Pays de France. Suite au recours qui avait été porté devant le conseil d'Etat, celui-ci a statué en rejetant le recours. Toutefois, il faut le temps que cette décision soit officialisée au plan administratif, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Les délais sont toujours un peu plus longs que prévu. Malheureusement, à deux jours près, nous ne pouvons pas élire les conseillers communautaires ce qui nous obligera à tenir un conseil supplémentaire en mars. Un ensemble de dates ont été diffusées et nous ferons en sorte qu'il se tienne après les congés d'hiver. Nous aurons donc deux conseils municipaux en mars avec celui sur le vote du budget 2016.

QUESTION N°1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Un document sous forme de power point est projeté et commenté.

Intervention de Christophe LACOMBE :

1. LE CONTEXTE DE CONSTRUCTION BUDGETAIRE

1.1 L'évolution de l'intercommunalité

Au 1^{er} janvier 2016, le périmètre de l'intercommunalité s'est élargi. La communauté Roissy-Porte-de-France a fusionné avec celle de Val-de-France et 17 communes de l'ancienne communauté de communes Plaine et Monts de France située en Seine-et-Marne. Ainsi, notre communauté d'agglomération désormais appelée « Roissy Pays de France », regroupe aujourd'hui 42 communes, représentant 345 988 habitants sur 342 km².

Cette évolution aura des conséquences sur les moyens dont disposera l'intercommunalité. A ce jour, alors que la gouvernance de l'agglomération n'est pas encore définitivement établie et le budget n'est pas voté, il n'est pas possible d'en préciser les chiffres définitifs.

Toutefois, d'ores et déjà fort de cet élargissement, **Fosses bénéficie pour 2016 d'une réduction de dépenses et d'une augmentation de recettes**. En effet, l'agglomération était contributrice au fonds de péréquation intercommunal et dans ce cadre, la ville de Fosses avait réglé en 2015, 85 348 € de participation qu'elle n'aura plus à verser en 2016. Par ailleurs, le Fonds de solidarité de la région Ile de France dont a bénéficié la ville de Fosses en 2015 se trouve augmenté. Ainsi, la ville touchera en 2016, 349 404 € de dotation, soit 76 747 € de plus qu'en 2015.

1.2 Des efforts de gestion réalisés en 2015, qui portent leurs fruits en 2016

Les baisses de dotations de l'Etat engagées depuis plusieurs années ont obligé la ville à mettre en œuvre des efforts de gestion inédits en 2015 pour préserver sa capacité d'autofinancement indispensable à la couverture des investissements engagés. Les budgets de fonctionnement de tous les services ont été resserrés de 10% hors masse salariale. Plusieurs départs d'agents municipaux n'ont pas été remplacés et plusieurs gros investissements, notamment des réfections de voirie, ont dû être reportés.

Enfin, comme bon nombre d'autres communes, la ville a dû augmenter de 7,24% les taux d'imposition appliqués aux bases des taxes d'habitation et foncières, tout en veillant à rester en dessous de la moyenne du produit des contributions directes par habitant des villes de même strate.

Ce contexte de restriction très difficile, a été aussi l'occasion de faire autrement en répondant à des objectifs positifs en matière d'écologie comme la gestion différenciée des espaces verts et la réduction de l'éclairage public nocturne. Ces décisions importantes concentrées en 2015, par un effet conjugué des efforts de gestion demandés aux services et aux Fossatussiens, permettent aujourd'hui à la ville d'aborder 2016 avec plus de sérénité, de poursuivre les grands projets et la politique de services aux populations.

Ainsi, le bilan 2015 fait apparaître un résultat positif tant en investissement qu'en fonctionnement, ce qui vient conforter les moyens disponibles pour 2016 (+ 687 126,44 € en résultat reporté), et notamment contribue à couvrir la capacité d'autofinancement.

Cet excédent de résultat s'explique par plusieurs facteurs. S'agissant du **fonctionnement**, la ville a perçu davantage de recettes de la Caisse d'allocations familiales, d'une part, et des montants plus élevés en droits de mutation, car le marché immobilier sur Fosses est très actif. Elle a aussi constaté de moindres dépenses sur la masse salariale, les coûts des fluides et les créances irrécouvrables. Ces effets cumulés ont généré **458 191 € de recettes supplémentaires**. Pour ce qui est de l'**investissement**, la ville a perçu un remboursement de FCTVA légèrement plus élevé que d'habitude. Par ailleurs, elle a profité d'une diminution de dépenses sur le restaurant intergénérationnel et les travaux de voirie, ce qui permet de générer **228 935 € de hausse de recettes**.

PRESENTATION GENERALE DU REALISE 2015 (en €)

FORMAT BUDGET PRIMITIF = AVEC VIREMENT A L'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2015 (BP+DM+AS)	REALISE 2015	ECART R-B
FONCTIONNEMENT			
RECETTES	12 347 517,62	12 554 409,14	215 983,52

	DEPENSES	11 539 027,26	11 287 727,37	-251 299,89
	+ DEPENSE - Virement à l'Investissement QUI SE COMPTABILISE LORS DE L'AFFECTATION DU RESULTAT	906 225,70	906 225,70	0,00
	SOLDE R-D	-97 735,34	360 456,07	458 191,41

INVESTISSEMENT				
	RECETTES	2 553 456,68	2 559 083,53	5 626,85
	+RECETTE - Virement du Fonctionnement QUI SE COMPTABILISE LORS DE L'AFFECTATION DU RESULTAT	906 225,70	906 225,70	0,00
	DEPENSES	3 746 806,48	2 988 172,47	-758 634,01
	SOLDE R-D	-287 124,10	477 136,76	764 260,86
REPORTS DES RESULTATS 2012 = Virements à l'Investissement et au Fonctionnement				
	RECETTES au 002	97 735,34	97 735,34	0,00
	RECETTES au 001	287 124,10	287 124,10	0,00
	TOTAL REPORTS	384 859,44	384 859,44	
RESTES A REALISER A REPORTER POUR PAIEMENT EN 2016				
	RECETTES		29 280,50	29 280,50
	DEPENSES		564 606,33	564 606,33
	SOLDE R-D	0,00	-535 325,83	-535 325,83
RESULTAT CUMULE				
FONCTIONNEMENT				
	RECETTES	12 445 252,96	12 652 144,48	206 891,52
	DEPENSES	12 445 252,96	12 193 953,07	-251 299,89
	SOLDE R-D	0,00	458 191,41	458 191,41
INVESTISSEMENT				
	RECETTES	3 746 806,48	3 781 713,83	34 907,35
	DEPENSES	3 746 806,48	3 552 778,80	-194 027,68
	SOLDE R-D	0,00	228 935,03	228 935,03
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT		0,00	687 126,44	687 126,44

1.3 Deux opérations d'aménagement contractualisées à finaliser

La ZAC de la gare, relancée en 2009, a donné lieu à une nouvelle concession d'aménagement conclue avec l'Etablissement public d'aménagement Plaine de France, dont le programme prévoit :

- la construction de 90 logements sociaux et intermédiaires, dont 80 sur la place de la Liberté et 10 sur l'avenue Henri-Barbusse,
- l'aménagement de 1025 m² de surfaces commerciales en rez-de-chaussée des immeubles à construire,
- la construction d'un immeuble d'activité en entrée de ville (arrière du bâtiment du Beauvaisis),
- l'aménagement urbain des abords de la place de la Liberté.

Les permis de construire des bâtiments Liberté et Barbusse sont aujourd'hui en cours d'instruction et le démarrage des travaux est programmé pour le début de l'automne.

Le coût global de la concession se monte à **4 686 026 €HT** pour une participation financière totale de la ville de **1 808 162 €HT, soit 2 169 795 €TTC**. Le solde à payer par la ville se monte au 31 décembre 2015 à 466 555,18 €TTC, soit **233 472,24 €TTC en 2016** et 233 082,94 € TTC en 2017.

La ZAC du centre-ville contractualisée en 2008 avec l'ANRU, prévoit la reconstruction de 96 logements sociaux et la création de 219 logements supplémentaires (sociaux, en accession et locatifs libres), la construction d'équipements publics (après le pôle civique, le restaurant intergénérationnel de Daudet et la restructuration du groupe scolaire), la démolition du centre commercial obsolète et la création de 2438 m² de linéaire commercial autour de la place centrale, et le réaménagement des espaces publics.

Le coût global de l'opération se monte à 53,9 M €HT. La part de la concession d'aménagement s'élève au total à **15 208 051 €HT** pour une participation financière totale de la ville de **3 692 455 €HT, soit 4 430 946 €TTC**. Le solde à payer par la ville se monte au 31 décembre 2015 à 2 006 726 €TTC, soit **465 262 €TTC en 2016**, 465 262 €TTC en 2017 et 1 076 202 €TTC en 2018.

Pour **le restaurant intergénérationnel** dont le coût global (construction du RIG, réaménagement des espaces extérieurs et réaménagement des espaces intérieurs de l'école) est évalué à **3 759 248 € TTC**. 2 348 404 € de subventions sont prévues, auxquels s'ajoutera le remboursement de la TVA par le Fonds de compensation, soit 582 007 €. Le reste à charge de la ville sera donc de 828 837 €, soit 22% du coût total.

La participation de la ville pour **2016** est de **1 181 430 €TTC**. Elle sera compensée en recettes à hauteur de 831 015 €.

Intervention de Jean Claude DAVID :

Est-ce que les trois investissements, ZAC gare, ZAC du centre-ville et RIG vont amener à conclure de nouveaux emprunts ?

Intervention de Christophe LACOMBE :

Non, pour cette année, il est prévu un emprunt, comme évoqué en commission finances.

Intervention de Jean Claude DAVID :

Nous avons parlé d'un emprunt de 500 000 €.

Intervention de Christophe LACOMBE :

Ceci m'amène à faire le point de la dette.

1.4 Une dette en constante diminution depuis 2013

A la fin des années 2000, dans la perspective du démarrage de l'opération de rénovation urbaine du centre-ville, la municipalité a fait en sorte de réduire son endettement. En effet, les études prospectives préalables au démarrage de l'opération confirmaient la capacité financière de la ville à mener à bien ce grand projet, en sachant que celle-ci devrait néanmoins contracter des emprunts exceptionnels.

Tous les emprunts contractés l'ont été via la Caisse des dépôts et Consignations ou la Caisse d'épargne à des taux fixes préférentiels ou variables mais sécurisés et non toxiques, qui placent la ville dans les niveaux de sécurité maximum (1et2A), si l'on se réfère aux catégories de risques habituellement utilisés.

Le montant de la dette, qui était de 16 415 000 € au 31 décembre 2012 est descendu à 13 891 000 € au 31 décembre 2015, et continuera de diminuer significativement en 2016 : **13 326 312 € au 31 décembre 2016**.

2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

2.1 Une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement pour faire face aux baisses de recettes

Les diminutions des dotations de l'Etat aux collectivités pour réduire la dette publique nationale, se sont traduites entre 2010 et 2015, par une baisse générale des dotations pour la ville de Fosses de 10.6%, soit -504 012€. Celles-ci vont encore s'accroître avec 4.2 % de diminution supplémentaire en 2016, soit -179 671 €.

Ainsi, en 2016, si des recettes exceptionnelles permettent de conforter les ressources, il est nécessaire de rester extrêmement attentif à la maîtrise des dépenses pour garantir la capacité de la ville à faire face aux projets en cours et à répondre aux besoins de la population fossatusienne.

Dans ce contexte, pour garantir l'équilibre du budget de fonctionnement 2016 et des années à venir tout en préservant le service rendu, les moyens alloués aux différents services sont restés constants par rapport à 2015. Seule la masse salariale évolue cette année à raison de 2,5 % pour faire face au glissement vieillesse technicité et à l'intégration des emplois d'avenir, qui avaient été recrutés pour remplacer des départs à la retraite ou vers d'autres collectivités.

Globalement, le nombre d'emplois en diminution significative ces deux dernières années, reste le même en 2016.

2.2 Des priorités d'investissement pour répondre aux attentes de la population

La continuité de l'offre de soins à Fosses et plus spécifiquement le maintien des consultations de médecine générale sont une priorité affirmée de la municipalité. Dans cette optique, la ville a négocié avec les médecins généralistes de Fosses et est parvenue à un accord permettant de garantir la continuité des consultations sur le cabinet de la gare, en complément de ce qui existe sur le centre-ville, et dans l'attente de la création à horizon 2019 d'une maison de santé pluri-professionnelle qui s'implantera sur la place du 19-Mars-1962.

Pour ce faire, la ville de Fosses avec celle de Marly s'est engagée à racheter par le biais du SIFOMA, 2 lots de la copropriété qui compose le cabinet médical situé sur l'avenue Henri Barbusse. Chacune des 2 communes apportant **75 000 €**, et le 3^{ème} lot étant à la charge des médecins eux-mêmes. En contrepartie de cet engagement, les médecins impliqués dans la maison de santé pluri-professionnelle de la Chapelle-en-Serval se sont engagés à maintenir une partie de leur activité médicale sur Fosses et ont mobilisé plusieurs jeunes médecins généralistes, permettant d'assurer du lundi au samedi de 9h à 20h, des consultations médicales dans les 3 cabinets existants et parallèlement certains jours, des visites à domicile.

La rénovation des voiries dégradées reste pour la ville un enjeu important. La municipalité s'engage donc à poursuivre les travaux de réfection mis en œuvre au titre du **bail voirie**, à réaliser une nouvelle phase de rénovation du quartier de la France Foncière (**rue Pierre Sénard**), à rénover le **square Nemo** et à poursuivre la reprise des **circulations douces** engagées en 2015. Le montant prévisionnel consacré aux voiries en 2016 se monte à **525 000 €**. Ce montant vient compléter le programme de travaux important en cours ou projet au titre de l'ORU du centre-ville (rue Picquette, notamment) et de la ZAC de la gare (abords de la place de la Liberté et croisement de l'avenue Henri-Barbusse et de la rue César-Franck).

L'extension du hangar du centre technique municipal est un enjeu important pour l'entretien des véhicules et matériels utilisés par les services techniques. En effet, le hangar existant et les ateliers qui le jouxtent sont devenus insuffisants. C'est pourquoi, un projet d'extension a été préparé en 2015, qui avait finalement dû être reporté. Un montant de **121 000 €** est proposé au budget 2016, sachant qu'une subvention de **26 000 €** de l'Etat est accordée pour soutenir ce projet.

L'entretien des bâtiments communaux et du domaine public suppose la mise en œuvre chaque année de divers travaux, qui impactent le budget d'investissement ou de fonctionnement. Pour 2016, les principaux travaux programmés en dehors de ceux précisés ci-dessus sont les suivants :

En investissement	
Patrimoine arboré	10 000 €
Clôtures, portails, portillons	10 000 €
Eclairage public (*)	20 000 €
Travaux d'urgence sur le domaine public	30 000 €
Fourniture matériel outillage	6 500 €
Panneaux de signalisation	5 000 €
Mobilier urbain	10 000 €

Mise en accessibilité des locaux	15 000 €
Pose alarmes anti intrusion Ecole Mistral et Espace Germinal	25 000 €
Travaux divers dans les bâtiments (peintures, rénovation des canalisations...)	75 000 €
Travaux d'urgence dans les bâtiments	30 000 €
Préau école Barbusse	25 000 €
Réfection du sol du COSEC	35 000 €
Réfection de l'éclairage du COSEC	30 000 €
Réfection des terrassons du CLSH	17 000 €
En fonctionnement	
Fournitures pour régies	110 000 €
Evacuation des déchets	45 000 €
Fleurissement	12 000 €
Entretien des stades	19 000 €
Maintenance, entretien des bâtiments communaux	69 440 €
Fluides (eau, gaz, électricité, téléphone)	526 000 €
Illuminations de Noël	6 300 €
Entretien des véhicules et carburant	57 000 €
Entretien éclairage public	150 000 €

(*) Un engagement 2015 non consommé viendra compléter ce montant à hauteur de 70 000 €.

Au final, le budget global des services techniques (hors ZAC) pour l'entretien du domaine public et du patrimoine bâti communal devrait avoisiner les montants suivants :

- **1 197 548 € en fonctionnement,**
- **1 020 000 € en investissement.**

2.3 Une captation systématique de subventions et un nouvel emprunt pour garantir les besoins d'investissement

Tous les projets présentés dans le cadre du budget municipal donnent lieu à des recherches de subventions ou de fonds de concours, auprès de l'Etat, des conseils départemental et régional, de la CAF, de la MSA, de la CARPF.

Pour 2016, outre les financements ci-dessus déclinés, des sollicitations auprès des réserves parlementaires de Jean-Pierre Blazy, député de la circonscription, Dominique Gillot et Alain Richard, sénateurs du Val d'Oise ont été déposées et ont d'ores et déjà donné lieu à accords de principe pour près de 100 000 € au total.

Par ailleurs, la ville continue de bénéficier pour les actions du secteur éducatif du soutien de la fondation Eperon, à hauteur de 12 050 € pour 2016 (en 2015, 22 950 € avaient été obtenus). Enfin, un soutien exceptionnel de 4 000 € a été accordé à la ville par le nouveau magasin Lidl qui vient d'ouvrir ses portes. Ce financement vient soutenir le financement de classes découvertes.

Enfin, un emprunt de 500 000€ est inscrit au budget. Il permettra d'équilibrer le budget d'investissement et de financer essentiellement les nouveaux investissements 2016 dont les voiries.

Les conditions d'obtention de cet emprunt seront largement facilitées par la consolidation réussie cette année de la capacité d'autofinancement. Un appel d'offre sera présenté à plusieurs banques sur la base de taux sécurisés et garantis.

2.4 Un engagement municipal : ne plus faire évoluer la fiscalité locale et les tarifs

Dans son programme électoral, l'équipe municipale avait pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts locaux au-delà de 2 points en moyenne par an, soit sur les 6 années du mandat, 12 points maximum.

En 2015, l'équipe a demandé des efforts importants aux Fossatussiens, en augmentant de 7,24 % les taux. En conséquence, elle s'est engagée à ne pas ré-augmenter les bases d'imposition d'ici 2020.

C'est pourquoi, le budget primitif 2016 se construit sans hausse d'impôts. Par ailleurs, la municipalité a décidé de bloquer aussi l'ensemble des tarifs des prestations proposées par le secteur éducatif ou social, en maintenant tous les tarifs au niveau de 2015.

Intervention de Jean Claude DAVID :

Cela ne répond pas tout à fait à ma question. Vous travaillez à partir de tableaux de perspectives pour 2016, 2017 et 2018. Vous parlez d'emprunt de 500 000 € pour 2016. Que prévoyez-vous pour 2017 et 2018 ?

Intervention de Christophe LACOMBE :

Il est compliqué de te répondre précisément sur cette question. Sur l'opération de renouvellement urbain et la ZAC de la gare, au fur et à mesure de l'avancée des projets, des évolutions budgétaires se produisent, à partir desquelles, il nous faut faire des choix d'une année à l'autre.

Intervention de Jean Claude DAVID :

A budget constant, vous avez donné des chiffres assez précis pour les investissements de la ZAC de la gare ou autre. Je pense que pour les montants concernés, vous devez quand même savoir si en 2017 et 2018 vous serez à l'équilibre ou si des charges supplémentaires vont venir déséquilibrer le budget.

Intervention de Pierre BARROS :

Les ZAC ne sont pas en réalité des charges supplémentaires. L'essentiel des coûts qui nous reviennent dans le cadre de ces opérations sont ceux qui portent sur la réfection des réseaux d'assainissement, des voiries et des espaces publics. Ce sont des travaux, qu'avec ou sans ZAC, nous aurions été dans l'obligation de conduire. C'est le cas notamment des travaux réalisés actuellement rue Fernand-Picquette. Ils sont financés pour remettre à niveau cet ancien réseau devenu défectueux et qu'il fallait reprendre en urgence.

Ce qui est intéressant c'est que les travaux de voirie entrepris dans le contexte d'un renouvellement urbain porté par l'agence ANRU sont financés à 80%. Hors de ce cadre, ils ne le seraient qu'à hauteur de 20% maximum. Le jeu en vaut quand même la chandelle même si les montants nous engagent fortement et sur plusieurs années. Ils nous coûtent au final moins chers que si nous n'étions pas inscrits dans une contractualisation avec l'ANRU.

En commission des finances, vous avez vu que ces 500 000 € nous permettent de couvrir le besoin de financement en investissement pour des travaux de rénovation de voirie portés par notre service technique sur d'autres secteurs que ceux des ZAC de la gare et du centre-ville. Cela concerne notamment la rénovation de la voirie dans le quartier de la France Foncière, le bail voirie de 250 000 € pour reboucher les trous et autres, un ensemble d'investissements sur les bâtiments publics. Ces fonds sont nécessaires.

Par ailleurs, nous continuons à nous désendetter. L'an passé nous avons remboursé un million d'emprunt. Nous continuons à nous désendetter de 500 000 tous les ans. Même si pour les besoins que je viens de citer d'ici la fin du mandat, nous emprunterons encore, nous nous engageons à nous désendetter tous les ans.

Intervention de Jean Claude DAVID :

Vous vous désendettez, je suis d'accord. Seulement les mensualités restent les mêmes ce qui veut dire qu'à chaque fois que vous faites un emprunt la totalité des remboursements augmente ou alors, il faut m'expliquer. Je prends un exemple : 800 000 € de mensualité pour divers emprunts qui diminuent et heureusement mais si vous reprenez 500 000 ou 400 000, la mensualité ne sera plus de 800 000 mais de 900 000, 1 000 000. Cela pèsera sur le budget, vous êtes d'accord avec moi ?

Intervention de Pierre BARROS :

L'annuité de la dette ne se cumule pas. Elle est d'environ 1 000 € par habitant. C'est comme le stock de dette, il évolue négativement tous les ans. Plus le stock de dette diminue, moins nous avons à recouvrir.

Nous avons un stock de dette conséquent de 16 000 000 €. La ville s'est endettée relativement fortement en amont et nous sommes descendus à 6 300 000 € pour remonter à 16 400 000 € et maintenant nous travaillons pour faire en sorte que ce stock de dette diminue.

Nous ne sommes pas une ville considérée comme surendettée. Après cela, il y a ceux qui font de la politique et qui ont envie de dire cela. Quand nous regardons le stock de dette des villes sur le secteur, de très grosses villes du Val d'Oise ou même du Département, je peux vous assurer que comparativement le stock de dette de la ville de Fosses n'est pas si énorme que cela. Le Département a un budget d'un milliard d'euros par an pour 1 200 000 habitants. Son stock de dette a dépassé le milliard aujourd'hui, soit 100% de son budget. A Fosses, nous sommes sur une échelle très inférieure.

Ce dont nous avons besoin c'est d'avoir un pilotage d'annuité de la dette qui soit compatible avec ce que nous pouvons rembourser par an et que nous puissions quand même effectuer des travaux pour améliorer le domaine public et le cadre bâti.

Nous avons vu lors de la commission finances que mécaniquement ceux qui promettent de refaire les routes sur l'espace d'un mandat racontent n'importe quoi parce qu'il faudrait 52 millions d'euros pour cela.

Malgré tout, il faut trouver les fonds là où nous le pouvons, en empruntant mais aussi en réalisant des économies sur le fonctionnement et en faisant des choix de gestion qui nous permettent de faire face aux besoins d'investissement que nous avons sur le secteur.

Encore une fois, il est trop facile de dire que les opérations d'aménagement coûtent chers alors que l'on pourrait refaire très facilement avec ces sommes les voiries. C'est une fumisterie. Les financements sont différents. Les travaux de voirie sont financés à moins de 20% toutes les 2 années par les Départements. La Région, l'Etat ne financent absolument pas sur des travaux de voirie ou de réseaux sauf dans le cadre d'opération d'aménagement urbain, ce que nous avons fait assez largement ces dernières années.

Nous sommes cohérents et je dirai presque extrêmement opportunistes par rapport aux bailleurs potentiels, ce qui nous permet de capter des concours très importants, même inédits, sur les travaux de réfection de la voirie et d'aménagement sur le territoire communal.

Intervention de Jean Claude DAVID :

Sauf erreur, cela va peut-être vous surprendre mais, pour l'instant il n'y a pas eu de critiques sur des opérations que vous avez pu faire. Je vous demandais simplement un prévisionnel, si vous êtes à même de le donner, pour 2017 et 2018 pour savoir ce que cela va engendrer et c'est tout.

Intervention de Pierre BARROS :

J'anticipe dans la discussion car je sais ce qui va paraître dans la tribune du prochain Fosses Mag et je me permettais d'apporter quelques précisions au texte fourni qui nourrira la tribune de l'opposition. Je ne suis pas complètement naïf et je me permets de répondre à quelques éléments qui chatouillent.

Intervention de Jean Claude DAVID :

Cela ne me chatouille pas du tout.

Intervention de Pierre BARROS :

Nous sommes chacun dans un rôle. Moi j'ai un devoir, qui est partagé, de bonne gestion par rapport à ce qui se passe dans cette collectivité et même au-delà d'ailleurs. Vous, vous avez le devoir en tant que sachant de restituer la réalité de ce qui se fait.

Depuis le début de ce mandat, des commissions finances sont ouvertes à l'ensemble des élus du conseil municipal. Ayant une parfaite connaissance des éléments, ils participent à une discussion commune sur les orientations budgétaires, ce qui n'existait pas lorsque tu étais élu, Jean-Claude, sur un mandat précédent. Je pense que cela oblige chaque élu, notamment de l'opposition, à une certaine responsabilité qui est de ne pas prendre un chiffre alors que vous avez toutes les données indépendamment des autres pour faire une démonstration qui serait une démonstration politicienne sur la gestion de la collectivité. Je trouve que cela n'est pas très juste et c'est en cela que je construisais mes réponses à la question posée.

Intervention de Jean Claude DAVID :

J'ai bien compris. Nous nous reverrons en commission finances en 2017 et nous verrons à ce moment là. L'année dernière, nous avons parlé et Madame Bulot s'en est souvenu, de la capacité d'autofinancement. J'ai de la mémoire. Je reviendrai sur ce point et je saurai, si besoin, à ce moment-là appuyer là où ça fait mal.

Intervention de Christophe LACOMBE :

L'engagement que nous prenons est de continuer le désendettement tout en continuant à porter des projets pour la ville. Cette année l'emprunt s'élève à 500 000 €. Nous continuons d'avoir des projets tout en continuant à nous désendetter.

Intervention de Jean Claude DAVID :

Il n'y avait pas de piège.

Intervention de Blaise ETHODET :

Je voudrais quand même faire remarquer à l'assistance que l'une des parties importantes dans la construction du budget est tout ce que nous avons fait en termes de marketing territorial. Là dessus on peut trouver un accord avec l'opposition dans l'approche que nous avons aujourd'hui. Notre ville ne dispose pas d'un bassin industriel particulier. La partie du travail que nous, politiques, devons faire c'est du marketing territorial. Nous ne devons pas lâcher nos députés de circonscription, nos élus départementaux de façon à rendre notre territoire attractif en termes de captation de budgets. Avec la réorganisation de l'agglomération et la formation du Grand Paris et des différents projets, je pense que chacun à son niveau, quand il y a opportunité à rapporter des investissements dans la ville, on doit pouvoir essayer de le faire hors d'un cadre partisan ou autre.

Intervention de Jean Claude DAVID :

Vous parlez de la communauté d'agglomération. Dans les cinq années à venir, beaucoup de choses vont se décider et malheureusement les municipalités subiront et ne feront qu'obéir aux ordres. C'est aussi un danger dans la construction budgétaire. Pour une raison ou une autre, la source financière de la communauté peut se tarir, ce ne serait pas bien mais cela pourrait arriver. Nous l'avons vu avec la dotation globale d'investissement.

Intervention de Pierre BARROS :

Pour faire une synthèse, je souhaite revenir sur quelques éléments de ce débat d'orientation budgétaire. L'année dernière, nous avons pris des décisions compliquées de façon à faire face à un stock cumulé de baisse de dotations depuis 2010. J'ai fait quelques calculs. Jusqu'à 2017 en accumulant, nous sommes à un total de près d'un million d'euros de baisse de dotations et même plus. C'est de l'argent que nous perdons. Les évolutions dans le cadre du fond de péréquation intercommunale et le rééquilibrage avec le fond de solidarité Ile de France nous apportent quelques rentrées.

Nous avons perdu 10% sur la période, soit 700 000 € par rapport à 2010 en termes de dotations. Les fonds de péréquation et de solidarité Ile de France nous apportent à peine 150 000 €. Nous sommes loin de ce que nous avons perdu depuis 2010. En 2010, il y avait un certain Président, aujourd'hui, c'en est un autre. Tout le monde peut se renvoyer la balle mais les collectivités doivent se débrouiller pour faire tourner la boutique.

Cette situation a obligé la ville de Fosses à prendre des décisions extrêmement douloureuses pour la population par l'augmentation des impôts mais aussi pour les services par des restrictions. Ces efforts consentis par les élus, les services et la population nous permettent de reconstituer une marge de manœuvre qui est essentielle pour couvrir l'autofinancement et avancer sereinement pour répondre aux besoins de cette collectivité.

Si rien ne change d'ici la fin du mandat avec quelques emprunts nous continuons de baisser le stock de dette, nous serons sur un mode de fonctionnement qui ne nous obligera pas à réaugmenter les impôts d'ici la fin du

mandat et par rapport aux engagements municipaux nous aurons moins d'augmentation d'impôts que ce nous avons promu au départ du mandat. C'est un challenge. J'espère, comme Jean Claude, que nous tiendrons ce challenge. C'est très important.

Il est vrai qu'en 2014 lors de la campagne des municipales, nous avons eu l'honnêteté de dire que nous n'allions pas baisser les impôts, de prévoir une augmentation à hauteur de 2%. Récemment des conseillers départementaux n'ont pas fait leur campagne en s'appuyant sur le fait qu'ils allaient augmenter de 4 points sur l'année 2016 la part départementale de la fiscalité locale.

J'anticipe peut-être un peu trop vite mais je veux bien nous voir reprocher que nous prenons à un moment donné des décisions difficiles mais il semblerait que nous ne soyons pas les seuls. Les Départements avec le RSA et l'ensemble des charges qui augmentent, charges qui ne sont pas idiotes car elles représentent des services, des besoins de la population qui doivent être couverts.

Avec les dotations et un mode de financement des collectivités territoriales qui s'effondrent depuis 2010, en effet c'est compliqué. Ça l'est aussi pour les Départements, pour le Val d'Oise certes, mais aussi pour la Seine et Marne avec qui nous serons de plus en plus liés. Ce sont des collègues, nous allons être dans la même intercommunalité. Le Département de Seine-et-Marne va voter une augmentation de plusieurs points, et dans le Val d'Oise, Monsieur Bazin a bien dit entre 3 ou 4 points, ce n'est pas neutre.

Sans faire de procès d'intention, je compatis à la capacité de gestion des collectivités, avec une situation qui est déjà ancienne mais qui met à mal les politiques portées localement en prévision de l'installation de la métropole, de grandes intercommunalités qui vont générer des moyens pour couvrir ces besoins de financements à la place de l'Etat parce que l'Etat se désengage en réorganisant le territoire.

Aujourd'hui nous sommes loin d'avoir recouvert ce que nous avons perdu depuis six ans. Il faudra quelques années en termes d'économie d'échelle avant que les territoires soient complètement opérationnels. Les intercommunalités en regroupement aujourd'hui vont durant les premières années coûter beaucoup plus cher que les budgets additionnés des territoires qu'elles regroupent. L'économie se fera dans cinq ou dix ans. Et si c'est difficile, ce n'est pas parce que nous faisons, comme dirait Clément Gouveia « une bonne gestion communiste ». Hervé Bazin est loin d'être de gauche et ils se retrouve avec les mêmes difficultés que nous. Je suis d'accord avec toi Jean Claude quand tu dis qu'on est en train de vider les communes de leur capacité à décider. Quand j'entends cela, j'aurais presque l'impression que tu es de gauche.

Intervention de Jean Claude DAVID :

Je ne suis ni de droite ni de gauche, je suis lucide.

Intervention de Pierre BARROS :

Le Général de Gaulle disait je ne suis ni de droite ni de gauche, je suis le Général de Gaulle. Nous sommes en France et on aime nous mettre dans des cases. Je n'ai pas de carte mais on me met quand même dans une case.

Intervention de Jean Claude DAVID :

Que veut dire actuellement être de gauche ou de droite puisque des gens de droite font une politique de gauche et inversement.

Intervention de Pierre BARROS :

La discussion n'est pas à ce niveau là, je suis d'accord avec toi.

Nous essayons de rester concrets, de porter des projets qui ont du sens pour les gens et du sens politiquement aussi, par rapport à la vision du service public, des services à la population, d'un aménagement d'un territoire coporté avec une agglomération et avec un Président de droite, par un Conseil Régional qui avait un Président de gauche et un Président de droite aujourd'hui, par un Département avec un Président qui a quasiment toujours été de droite.

La ZAC de la gare, du centre-ville sont des projets portés par tous ces gens là car ils voient bien que c'est essentiel pour la collectivité et que Fosses ne peut pas les porter seule. Je voudrais en rester là sur mes commentaires.

Y a-t-il d'autres commentaires, d'autres questions sur ce débat d'orientation budgétaire avant de passer la parole à Christophe.

Intervention de Christophe LACOMBE :

Non, nous allons donc prendre acte.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-2 et L. 2312-1 ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu la loi de finances pour l'exercice 2016 ;

Vu l'avis du collectif budgétaire réuni le 20 Janvier 2016 ;

Considérant que le vote du budget primitif 2016 doit avoir lieu avant le 31 mars 2016 et qu'un débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant ce vote ;

Considérant les mesures retenues par la loi de finances 2016 ainsi que le contexte économique et social dans lequel se construit le budget primitif 2016 ;

Considérant les opérations d'investissement proposées au financement du budget communal et les orientations proposées par le collectif budgétaire pour faire face aux diminutions des dotations et équilibrer le budget de fonctionnement ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires 2016.

QUESTION N°2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET "AUTOUR DE L'EURO"

Intervention de Jean-Marie MAILLE :

Contexte et objectifs de l'appel à projet régional autour de l'Euro 2016

Dans le cadre de leur convention partenariale, la Région Ile-de-France et le CIDJ (Centre d'information et de documentation pour la jeunesse) renouvellent pour la 11^{ème} année consécutive la mise en place des « événements régionaux ». Ce programme associe les structures du réseau Information Jeunesse régional et permet d'entrer en contact avec le public jeune francilien, sur l'ensemble du territoire régional.

Un « événement régional » regroupe un ensemble de manifestations organisées simultanément dans plusieurs structures, sur un thème spécifié et bénéficiant d'une communication commune.

La France accueille l'Euro 2016 en juin-juillet ; cet événement populaire est largement attendu par les jeunes. Au-delà de la popularité du spectacle et de l'aspect festif, de nombreux jeunes jouent au football et contribuent à en faire le sport le plus pratiqué en France.

Dans ce contexte favorable, le réseau Information jeunesse utilisera cette compétition internationale pour :

- *développer des actions culturelles,*
- *sensibiliser à la mobilité internationale, aux cultures européennes, à l'engagement,*
- *informer sur les métiers et les filières du sport (BAPAAT, BP, BPJEPS, STAPS...),*
- *promouvoir la santé par la pratique sportive (nutrition, arrêt du tabac...),*
- *favoriser la mixité intergénérationnelle (temps d'échanges, de vie ensemble).*

L'évènement est à programmer entre le 10 juin et le 10 juillet 2016.

Cahier des charges

Sont éligibles les organismes membres du Réseau Information Jeunesse Ile-de-France, les points information jeunesse (PIJ) et tout projet d'organisation d'un évènement régional émanant d'une structure du Réseau souhaitant bénéficier du soutien financier de la Région. Chaque structure choisit le format de l'évènement selon ses spécificités locales.

La structure Information Jeunesse s'engage à faire connaître le soutien de la Région Ile-de-France, à travers notamment l'apposition du logo de la Région sur tous les documents d'information et de communication.

Pour être jugé recevable, le projet doit répondre à un ensemble de critères : * respect de la thématique définie * cohérence * pertinence du public visé * partenaires associés * communication auprès du public * montant de subvention demandée * cofinancement...

Les projets sélectionnés bénéficient d'un soutien financier de la Région, dans la limite de 5 000 € par année civile (pour un ou plusieurs projets).

Projet prévisionnel « Ensemble autour de l'Euro » porté par le PIJ

Date du projet : semaine du 27 juin au 2 juillet ou du 4 au 9 juillet 2016.

Le milieu du sport notamment du foot est souvent dans l'esprit des gens assimilés uniquement aux footballeurs, entraîneurs. Or une multitude des métiers existent. L'objectif premier est donc de faire connaître le milieu du foot dans son ensemble (kinésithérapeute, gardien de stade, journaliste, jardinier, chargé de communication, etc.).

L'Euro est aussi un moment privilégié pour réunir les générations autour d'un divertissement commun, l'objectif est donc de créer un espace convivial autour d'un baby-foot humain le samedi. Ce temps sera à destination des habitants, un espace buvette avec chaise longue sera mis en place. Les habitants auront la possibilité s'ils le souhaitent de s'inscrire pour participer au tournoi.

Il y a donc 2 objectifs généraux :

- faire connaître le milieu sportif,
- partager un moment convivial et intergénérationnel.

Le projet se déroulera sur une semaine, soit pendant 5 jours. Il commencera au PIJ et se terminera au jardin de Serres sur la commune de Fosses.

Les modalités sont multiples : exposition sur les différents métiers, rencontre entre jeunes et professionnels et moment convivial autour d'un jeu.

Le porteur du projet ainsi que l'informateur jeunesse seront en charge de préparer, monter et animer l'exposition qui se déroulera au PIJ, l'exposition devra être vivante et multiplier les supports (panneaux d'affichage, écrans, dépliants et présentation orale).

Le jeudi 30 juin une rencontre sera organisée de 18h à 20h au PIJ où se trouve l'exposition. Cette rencontre aura comme objectifs de faire se rencontrer jeunes et professionnels, organismes de formation.

Budget prévisionnel

DEPENSES ELIGIBLES		RECETTES	
Location Baby-Foot Géant	510.40	Fonds propres : ville de Fosses	478.08
Equipement, matériel (matériel expo, drapeau, location chaise longue, etc.)	1 250.00	Région Ile-de-France	1 912.32
Documentation (DVD, ouvrage, etc.)	280.00		
Alimentation	350.00		
TOTAL DEPENSES ELIGIBLES	2 390.40	TOTAL RECETTES	2 390.40

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil régional d'IDF et du CIDJ dans le cadre de l'appel à projet autour de l'Euro 2016 et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Intervention de Blaise ETHODET :

Je souhaite faire une remarque allant dans le sens de ce qui a été dit tout à l'heure. L'appel à projet a été fait en début d'année en prévision de la coupe d'Europe. Le changement de majorité au niveau de la Région fait que les choses ont pris du retard.

C'est bien que le service jeunesse ait répondu à cet appel à projet. On doit toujours garder le caractère attractif du territoire. Paris a lancé sa candidature pour les Jeux Olympiques de 2024. Il y aura dans ce cadre certainement des opportunités. Nous devons toujours nous inscrire dans ces appels à projet pour obtenir un maximum de subventions.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-21 ;

Vu l'appel à projet régional 2016 ;

Vu l'avis de la commission éducative du 14 janvier 2016 ;

Considérant les politiques de la jeunesse et culturelle de la ville de Fosses ;

Considérant l'appel à projet culturel proposé par la Conseil régional d'Ile de France ;

Considérant que le PIJ, au titre de sa labellisation, peut solliciter une subvention du conseil régional dans le cadre de cet appel à projet culturel ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les conditions de l'appel à projet culturel proposé par le conseil régional d'Ile de France.
- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 1 912,32 euros, auprès du Conseil régional dans le cadre de l'appel à projet « autour de l'Euro » et à signer tous les documents financiers et administratifs du projet.
- **AUTORISE** le Maire à percevoir les fonds correspondant.
- **DIT** que cette somme abondera le budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°3 - TARIFS DES ACTIVITES DE LOISIRS DU SERVICE JEUNESSE POUR L'ANNEE 2016/2017

Intervention de Blaise ETHODET :

Dans le cadre de son offre éducative, la ville de Fosses permet aux jeunes Fossatussiens de pratiquer plusieurs types et niveaux d'activités culturelles, sportives et de loisirs. La municipalité contribue de manière conséquente au financement de ces activités afin de démocratiser l'offre éducative du Service Municipal Jeunesse.

La CAF du Val d'Oise, par les subventions attribuées à la ville, soutient financièrement les familles et la collectivité. Cependant, il est nécessaire que les familles participent au financement de ces activités proportionnellement à leurs capacités financières.

Le service Municipal Jeunesse propose une grille tarifaire adaptée au coût des activités, en respectant la situation socio-économique des familles et maintenant les tarifs 2015 pour 2016, il est donc demandé au conseil municipal de délibérer pour approuver cette grille tarifaire pour les activités de loisirs du SMJ.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2015 relative à la nouvelle grille de quotient familial applicables aux tarifs municipaux ;

Considérant que dans le cadre de son offre éducative, la ville de Fosses permet aux Jeunes Fossatussiens de pratiquer plusieurs types et niveaux d'activités culturelles, sportives et de loisirs ;

Considérant que la Caf du Val d'Oise, par les subventions attribuées à la ville, soutient financièrement les familles et la collectivité ;

Considérant que les familles participent au financement de ces activités proportionnellement à leurs capacités financières ;

Considérant la grille tarifaire proposée ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la grille tarifaire ci-dessous pour les activités de loisirs du service municipal jeunesse**

JEUNES INSCRITS AU SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE				
Catégorie	Activités	Tarifs en fonction des quotients familiaux		
		A-B-C-D	E-F-G -H	Extérieurs
A	Accueil structure: activités sportives, et de loisirs locaux (jeux vidéo, jeux de cartes, etc.), de façon exceptionnelle petit déjeuner et goûter	- €	- €	-
B	Cotisation annuelle (pour participer aux sorties)	5,00 €	5,00 €	11,00 €
C	Activités manuelles/ atelier cuisine	1,50 €	3,00 €	4,50 €
D	Repas barbecue/pizza avec boissons	2,50 €	5,00 €	7,50 €
E	Tournoi sportif	2,50 €	5,00 €	7,50 €
	Soirée spectacle local	3,00 €	5,00 €	5,00 €
	Sortie Cinéma local	1,50 €	3,00 €	4,50 €
	Sortie cinéma extérieure	2,50 €	5,00 €	7,50 €
F	Base de loisirs	2,50 €	5,00 €	7,50 €
G	Ateliers avec intervenants rémunérés			
	niveau 1 (- de 300€)	5,00 €	8,00 €	11,00 €
	niveau 2 (- de 600€)	8,00 €	12,00 €	16,00 €
	niveau 3 (601€ et +)	10,00 €	15,00 €	20,00 €
H	Activités avec prestations de services			
	niveau 1 (- de 8€)	2,50 €	5,00 €	7,50 €
	niveau 2 (- de 14€)	5,00 €	8,00 €	11,00 €
	niveau 3 (+ de 14€)	8,00 €	10,00 €	13,00 €
I	Sorties culturelles extérieures (théâtre, concerts, musées, mini séjour)			
	niveau 1 (- de 8€)	2,50 €	5,00 €	7,50 €
	niveau 2 (- de 14€)	5,00 €	8,00 €	11,00 €
	niveau 3 (+ de 14€)	8,00 €	12,00 €	16,00 €
	niveau 4 (tarif à la journée)	17,00 €	22,00 €	27,00 €

Pour les quotients E et F, lorsqu'une fratrie est inscrite à la même sortie, il est appliqué un tarif quotient A et un tarif quotient E.

() Coût pour la ville.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°4- TARIFS DE LA BROCANTE-VIDE GRENIER 2016

Intervention de Jean-Marie Maille :

La brocante aura lieu le dernier dimanche d'avril, soit le dimanche 24 avril 2016.

Les tarifs proposés l'année dernière étaient les suivants pour 1 stand de 2.40 m et 5 m de profondeur :

Conformément à la volonté municipale de maintenir les tarifs 2015 pour l'année 2016, **il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour confirmer ces tarifs.** J'ajoute que cette année nous sommes en négociation avec le magasin Lidl pour pouvoir bénéficier de leur parking pour améliorer le stationnement.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission éducative du jeudi 11 février 2016 ;

Considérant l'organisation de la brocante - vide grenier le dernier dimanche d'avril de chaque année ;

Considérant les tarifs proposés ci-dessous :

BROCANTE	Fossatussiens	Hors Commune
Particuliers	14,00 €	21,00 €
Professionnels	18,00 €	25,00 €
Agents Communaux ou Associations	10,00 €	

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2016.
- **DIT** que les recettes abonderont le budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°5 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE CIDFF - CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Intervention de Jacqueline HAESINGER :

La ville de Fosses est signataire d'une convention d'objectifs et de moyens depuis 2002 avec le CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) / CIDAV (Aides aux Victimes). Dans ce cadre, l'association organise des permanences juridiques et psychologiques au centre social AGORA.

L'association fait aussi partie des ressources partenariales intégrées aux travaux en matière de prévention de la délinquance et participe régulièrement à différents événements locaux sur des thématiques croisées entre plan de lutte contre les violences faites aux femmes et aides aux victimes.

Les rapports d'activités transmis à la ville font apparaître une très nette évolution dans la fréquentation de ce service. Cette évolution est le fruit d'un travail de fond mené entre la ville et l'association pour mieux faire connaître sa vocation et mieux orienter le public potentiellement demandeur. A ce titre, un travail étroit s'est instauré entre les intervenants de l'association, l'équipe du centre social et l'intervenante sociale en gendarmerie.

Notons enfin que le service s'est récemment développé grâce au travail mené entre la ville et la CARPF en 2015 dans le cadre de la ZSP et de la compétence communautaire en matière de Sécurité-prévention (Stratégie Intercommunale Sécurité-Prévention de la Délinquance) pour développer de nouveaux services, notamment une permanence dédiée aux questions de droit du travail.

L'actuelle convention prévoit que le CIDFF 95 - organise son action autour de 3 grands axes :

- **L'accès au droit** pour tout public afin d'apporter une information juridique dans tous les domaines pour connaître ses droits et ses obligations, et les faire valoir.

Plus ponctuellement, le CIDFF conduit des actions d'informations collectives : droit de la consommation, droit de la famille, droit des futurs retraités, droit des victimes...

- **L'aide aux victimes**, plus précisément pour toute personne victime ou s'estimant victime pour :
 - ⇒ Favoriser l'information juridique, la connaissance de ses droits et les faire valoir,
 - ⇒ Bénéficier d'un soutien psychologique.
- **Le Droit des femmes** : participation à diverses manifestations comme les journées du 8 mars et du 25 novembre.

Ces trois domaines d'intervention font l'objet d'une déclinaison d'objectifs :

- Favoriser l'accès des femmes en particulier et du public en général aux droits dans tous les domaines de la vie quotidienne en assurant des permanences de proximité,
- Faciliter l'accès à l'autonomie des personnes,
- Contribuer à la diminution du sentiment d'insécurité par une meilleure prise en compte des victimes grâce à l'intervention de juristes et de psychologues.
- Développer des actions spécifiques concernant :
 - ⇒ L'accueil et prise en charge des victimes en milieu hospitalier (UMJ),
 - ⇒ La lutte contre les discriminations à l'emploi et à l'embauche,
 - ⇒ L'information juridique pour les victimes de violences intrafamiliales
 - ⇒ L'accès au droit pour les jeunes et mineurs victimes...

Depuis la première version de cette convention, seuls quelques avenants ont permis de tenir compte des évolutions de l'intervention du CIDFF sur le territoire communal mais la convention initiale s'avère aujourd'hui trop ancienne pour servir de base réglementaire au travail qui lie l'association à la ville.

C'est dans cet esprit que la direction Population & DSU et la direction du CIDFF 95 ont repris les termes de ce qui est proposé comme nouvelle convention et in fine les modalités de son suivi et son évaluation. Les conditions de mise en œuvre (notamment au regard de la qualification des intervenants) et les orientations recherchées ne sont pas remises en question.

Impact budgétaire :

La réécriture de la convention n'occasionne aucune réévaluation du montant de la subvention initiale, tout le travail de ces derniers mois ayant permis de consolider l'action du CIDFF par le financement complémentaire d'une permanence mensuelle, acté à l'échelle intercommunale.

Les termes de la convention prévoient donc qu'en contrepartie des actions menées par le CIDFF, la ville de Fosses s'engage au versement d'une subvention annuelle de fonctionnement dont le montant est voté par le conseil municipal.

Cette subvention participe :

- aux heures de permanences réalisées sur la commune,
- aux frais de déplacement,
- à la recherche de documentation pour la juriste,
- aux frais de gestion comprenant la saisie des statistiques de l'association, la gestion comptable de l'association, la gestion du personnel, la gestion administrative et budgétaire du projet par l'association et la participation aux réunions de coordination.

Pour mémoire, la subvention versée par la ville au CIDFF au titre de 2015 s'est élevée à 9 234 €.

Pour information, la subvention prévue dans le cadre de la construction budgétaire 2016 s'élève à 9 418 €.

Les membres de la Commission Population - DSU du 10 septembre 2015 ont donné un avis favorable au projet de convention.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents qui y sont relatifs.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 22 janvier 2002, relative à la signature d'une convention d'objectif et de moyens avec le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) / Centre d'information des droits d'aides aux victimes (CIDAV) ;

Considérant les besoins locaux qui s'expriment en matière d'information juridique et d'accompagnement des victimes ;

Considérant les évolutions de l'intervention du CIDFF sur le territoire communal et la nécessité de réactualiser la convention initiale ;

Considérant les termes de la convention jointe à la présente délibération ;

Considérant que la ville s'engage à verser au CIDFF une subvention annuelle de fonctionnement ;

Considérant l'avis favorable de la commission population – DSU du 10 septembre 2015 et celui du collectif budgétaire du 20 janvier 2016 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE les termes de la convention partenariale entre la ville et le CIDFF.**
- **AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents qui y sont relatifs.**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°6 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE DE VOIRIE CADASTREE AE N°529 - 17 RUE D'ITALIE

Intervention d'Aïcha BELOUNIS :

Dans le cadre de l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner, le service informe systématiquement par écrit le notaire chargé de la vente d'un bien dont l'emprise foncière s'étend jusqu'à la demi-voie située dans le prolongement de la propriété mise en vente, du statut privé de celle-ci.

Dans ce courrier, il est indiqué que la Ville est favorable au transfert des emprises livrées à la circulation publique dans le domaine public communal, pour l'euro symbolique. Il est également précisé que les frais d'acte liés à la cession des emprises de voirie, sont pris en charge par la Commune.

Les notaires en charge de ces transactions ont par ailleurs un rôle essentiel dans le relai de cette information. Les acquéreurs ont ainsi parfaitement connaissance de la situation existante au moment de l'acquisition du bien.

C'est à cette occasion que des propriétaires vendeurs ou des acquéreurs acceptent de céder à la Ville, des emprises correspondant à des demi-voies.

C'est ainsi que M. LE BRIS et Mme FARGUES, nouveaux propriétaires du bien sis 17 rue d'Italie ont accepté de céder pour l'euro symbolique au bénéfice de la Ville, la parcelle correspondant à une emprise de la voie, en impasse, située dans le prolongement de leur propriété. Cette parcelle est cadastrée AE n°529 pour une superficie cadastrale de 3 m².

La Ville se portera donc acquéreur de cette parcelle.

Il est demandé au Conseil municipal :

- ***D'acquérir pour l'euro symbolique, la parcelle AE n°529 pour une superficie cadastrale de 3 m² en vue de son incorporation dans le domaine public communal ;***
- ***D'autoriser la Ville à prendre à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer l'acte d'acquisition et tous les documents nécessaires au transfert de propriété de cette parcelle.***

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L.2111-3 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Considérant que les propriétaires riverains de la rue d'Italie sont pour la plupart d'entre eux, propriétaires de la demi voie située dans le prolongement de leur propriété ;

Considérant que la commune de Fosses gère depuis plusieurs années l'entretien de la voirie et des réseaux de cette voie ;

Considérant qu'à ce titre Monsieur LE BRIS et Madame FARGUES acceptent de céder pour l'euro symbolique à la commune, la parcelle cadastrée AE n°529 d'une superficie cadastrale de 3 m² correspondant à une emprise de voirie située dans le prolongement de leur propriété située 17 rue d'Italie ;

Considérant que les frais d'acte liés à cette acquisition seront pris en charge par la commune ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir pour l'euro symbolique l'emprise de voirie située dans le prolongement de la propriété sise 17 rue d'Italie, cadastrée section AE n°529 pour une superficie de 3 m².
- **AUTORISE** la Ville à prendre à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous les documents nécessaires au transfert de propriété de cette parcelle dans le domaine public communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°7 - CESSION PAR LA VILLE DE LA PARCELLE CADASTREE AC N° 82 - 26 SQUARE DE TOURAIN

Intervention d'Aïcha BELOUNIS :

Le Service Urbanisme exerce dans le cadre des ventes immobilières sur la commune, un contrôle systématique en se rendant sur place.

*Ainsi préalablement à la vente du bien sis **26 square de Touraine**, en novembre dernier, il est apparu que l'emprise communale cadastrée AC n°82 située à l'arrière de cette propriété est intégrée à celle-ci depuis plusieurs années.*

Cette parcelle d'une superficie de 17 m² se trouve par ailleurs enclavée. Elle se situe dans le même alignement que les propriétés voisines dont les cessions datent de 1986-1987.

Après information communiquée au notaire ainsi qu'à M. et Mme JACKSON, propriétaires vendeurs, il nous a été confirmé que l'acquisition de la parcelle AC n°82 se régularisera avec les acquéreurs simultanément à la vente de cette propriété.



Cette demande examinée par la Commission Urbanisme/Travaux du 21 janvier 2016, a recueilli un avis favorable.

Le prix de vente de cette emprise est fixé sur la base de l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 22 janvier dernier, soit à 561 € (33 €/m²).

Il est demandé au Conseil municipal :

- **De céder au bénéfice de Monsieur TOUSSAINT et Madame LAFAILLE, futurs propriétaires, la parcelle AC n°82 d'une superficie de 17 m² ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au transfert de propriété de cette parcelle.**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2122-21 ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment ses articles L.3211-14 et L.3221-1 ;
Vu l'avis favorable émis par la Commission Urbanisme-Travaux du 21 janvier 2016 ;
Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 22 janvier 2016 ;
Considérant que la parcelle cadastrée AC n°82 d'une superficie cadastrale de 17 m² est intégrée depuis plusieurs années à la propriété 26 square de Touraine ;
Considérant que Monsieur TOUSSAINT et Madame LAFAILLE, acquéreurs du bien sis à Fosses, 26 square de Touraine, ont accepté de régulariser cette situation foncière par l'acquisition de la parcelle AC n°82 ;
Considérant l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques fixant la valeur de cette parcelle à 33 €/m² ;
Considérant qu'il convient dès lors de régulariser cette intégration par la signature d'un acte de vente ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de céder au bénéfice de Monsieur TOUSSAINT et Madame LAFAILLE la parcelle cadastrée AC n°82 d'une surface de 17 m² au prix de 33 €/m², soit pour un montant de 561 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente.
- **DIT** que cette recette sera inscrite au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°8 - BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2015

Intervention de Dominique DUFUMIER :

Vous serez surpris. Il n'y en n'a pas tant que cela malgré toutes les délibérations qui ont pu être prises.

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants donne lieu chaque année, à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

En ce qui concerne les acquisitions, une seule est enregistrée pour l'année 2015, pour 1 €. Ceci s'explique par le fait que nous avons décidé que les acquisitions de ½ voies seraient officialisées dans le cadre d'une procédure de transfert d'office pour lequel un marché a été lancé. Cela donnera lieu à une enquête publique. La ville va ainsi éviter de payer les frais d'actes pour chacune de ces ½ voies.

C'est pour cette raison que toutes les acquisitions votées en 2015, sauf une, passeront dans le cadre de la procédure de transfert d'office en 2016. 13 acquisitions sont concernées d'où un bilan relativement maigre sur 2015.

Concernant les cessions de parcelle nous en avons eu quelques unes en 2015 mais pour la plupart d'entre elles les actes de vente n'ont pas encore été signés. Par exemple pour celle dont nous discussions tout à l'heure, elle sera effective le jour où les acquéreurs auront acheté la parcelle enclavée. Il y a eu beaucoup de discussions sur ces ventes de parcelles.

En 2015 nous avons eu la cession de la parcelle de terrain au 8 rue Fragonard à Monsieur Bonil et Madame Dampierre puis de la parcelle de terrain chemin de Beaumont à l'ACMF. Toutes les autres figureront sur le bilan 2016.

Intervention de Jean Claude DAVID :

Concernant la cession de parcelle chemin de Beaumont, est-ce une opération blanche, l'avez vendue au prix d'acquisition ?

Intervention de Pierre BARROS :

C'est une opération complètement blanche y compris les frais d'acte, de notaire et de démarches administratives. Cela ne coûte absolument rien à la collectivité.

Les élus sont donc invités à prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2015.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1 ;

Vu le bilan de l'année 2015 des acquisitions et cessions immobilières annexé à la présente délibération ;

Considérant que conformément à l'article L.2241 du code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à une délibération du Conseil municipal ;

Considérant que pour l'année 2015, les mutations immobilières de la Commune se sont élevées à un total de :

- Acquisitions : 1 €
- Cessions : 36 790 € ;

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées pour l'exercice 2015.
- **PRECISE** que ce bilan sera annexé au compte administratif 2015.

Le conseil prend acte

QUESTION N°9 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Intervention de Christophe LACOMBE :

Le tableau des effectifs est établi à partir de celui du 23 septembre 2015.

Ce tableau tient compte des éléments d'évolution suivants :

Dans le cadre du déroulement de carrière des agents de la ville de Fosses et plus spécifiquement suite à la réussite d'un concours d'un agent municipal contractuel, **il est proposé au Conseil municipal de transformer l'emploi d'Animateur Principal de 2^{ème} classe à temps complet, en un emploi d'Animateur à temps complet.**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

Considérant que le tableau des effectifs est établi à partir de celui du **23 septembre 2015** ;

Considérant la réussite au concours d'animateur d'un agent municipal contractuel ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de transformer un emploi d'Animateur Principal de 2^{ème} classe à temps complet en un emploi d'Animateur à temps complet, effet au 1^{er} février 2016.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces emplois sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- **ADOpte** le tableau des effectifs ainsi modifié et annexé à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

TABLEAU DES EFFECTIFS 2016

EMPLOIS	autorisés par le Conseil	Pourvus	Non pourvus
Emplois Fonctionnels articles 47 et 53 de la loi 84-53	1	0	1

Directeur Général des Services emploi fonctionnel	1	0	1
Emplois de Cabinet	1	0	1
Collaborateur de cabinet	1	0	1
Emplois permanents	166	161	5
Catégorie A	11	9	2
Attaché Principal	1	1	0
Attaché	8	7	1
Bibliothécaire	1	1	0
Ingénieur territorial principal	1	0	1
Catégorie B	20	19	1
Rédacteur Chef	1	1	0
Rédacteur principal	3	3	0
Rédacteur	6	6	0
Technicien principal de 1ère classe	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine	1	1	0
Technicien	2	2	0
Éducateur territorial en chef de jeunes enfants	2	2	0
Éducateur territorial de jeunes enfants	1	1	0
Animateur principal de 2ème classe	2	1	1
Animateur	1	1	0
Catégorie C	135	133	2
Adjoint administratif principal 1ère classe	2	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	3	3	0
Adjoint administratif de 2ème classe	15	14	1
Adjoint administratif de 1ère classe	6	6	0
Agent de maîtrise principal	3	3	0
Agent de maîtrise	6	6	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	2	2	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	3	0
Adjoint technique de 1ère classe	1	1	0
Adjoint technique territorial de 2ème classe	56	56	0
Agent spécialisé des Écoles Maternelles 1ère classe	4	3	1
Agent spécialisé des Écoles Maternelles principal de 2ème classe	6	6	0
Brigadier	1	1	0
Gardien de Police municipale	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1	0
Adjoint d'animation de 1ère classe	7	7	7
Opérateur principal des activités physiques et sportives	1	1	0
Adjoint d'animation de 2ème classe	15	15	0
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	3	3	0
Emplois pourvus en application des alinéas 4 et 5 de l'article 3 de la Loi 84-53	5	5	0
Chargé de mission Vie des Quartiers (sur le grade d'Attaché)	1	1	0
Directeur secteur Finances et moyens (sur le grade d'attaché)	1	1	0
Chargé de mission administrative et financière ORU (sur le grade d'Attaché)	1	1	0
Directeur secteur éducatif (sur le grade d'attaché)	1	1	0
Directeur adjoint des ST (sur le grade d'attaché)	1	1	0
Emplois occasionnels	40	22	18
Adjoint d'animation de 2ème classe	15	15	0
Adjoint technique territorial de 2ème classe	7	7	0

Emplois occasionnels à temps non complet d'agents recenseurs	18	0	18
<u>Emplois permanents à temps non complet</u>	19	16	3
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe - 25/35	1	1	0
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe- 20/35	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 17/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 4,50/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 2/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe - 8,50/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 8,25/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 5/20	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 10,75/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe – 6/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 13,50/20	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe - 1,5/20	1	1	0
Adjoint administratif de 2ème classe - 28/35	1	1	0
Adjoint technique 2ème classe à temps non complet 8/35	1	0	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe 28/35	1	1	0
Adjoint d'animation de 2ème classe 22/35	1	1	0
Adjoint technique territorial de 2ème classe 18,5/35	1	0	1
<u>Emploi d'activité accessoire à temps non complet</u>	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe cumul emploi règlementaire– 8/20	1	1	0
Professeur d'Enseignement artistique cumul d'emploi règlementaire - 1,45/16	1	1	0
Emplois de vacances ponctuelles	4	0	4
Jury de guitare vacation de trois heures	1	0	1
Jury de danse vacation de 10 heures	1	0	1
Jury de violon vacation de six heures	1	0	1
Jury de batterie vacation de trois heures	1	0	1
Emploi créés sur la base d'un contrat unique d'insertion	1	1	0
Agent d'accueil	1	1	0
Emploi créés en application des dispositions relatives aux contrats d'apprentissage dans le secteur public	1	1	0
Apprenti au service ressources humaines	1	1	0

Intervention de Pierre BARROS :

C'est ainsi que se termine ce conseil municipal. Je vous rappelle que se tiendront:

- la prochaine commission des finances le 16 mars à 19h00.
- le conseil municipal exceptionnel le 16 mars à 20h30 pour l'élection des conseillers communautaires
- le conseil municipal le 30 mars à 20h30 pour l'approbation du compte administratif 2015 et le vote du budget 2016

Je vous souhaite une bonne soirée et de bonnes vacances à ceux qui en prennent.

FIN DE SEANCE : 21h57